



Sorties Culturelles

Visite guidée du Centre Historique Minier de LEWARDE et de la ville d'ARRAS

Mardi 24 septembre 2019

Animée par Josiane LE GUERCH

Installé sur le site de l'ancienne fosse Delloye à LEWARDE, dans le Nord, le Centre Historique Minier est le plus important musée de la mine en France. Classé Monument historique et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, il accueille environ 150 000 visiteurs par an. Tout comme eux, laissez-vous emmener pour une immersion dans l'univers de la mine : une aventure industrielle et humaine passionnante.

En compagnie d'un médiateur culturel, plongez dans les entrailles de la mine ! Après avoir emprunté la passerelle du personnel pour vous rendre au moulinage et au triage où femmes et galibots étaient affectés au tri du charbon, les galeries vous permettent de comprendre l'évolution des techniques et des conditions de travail au fond de 1720 à 1990.

Ensuite vous partagerez un moment privilégié avec un ancien mineur ce qui vous permettra de prendre part au vécu de ces témoins de l'exploitation du charbon. Chaque aspect de leur vie est abordé au cours de ce moment chargé d'histoire.

Déjeuner au restaurant de la mine (Apéritif, entrée, plat, dessert, café, ¼ de vin/pers)

L'après-midi nous partirons faire une visite guidée à pied de la ville d'Arras : 'Joyau de l'architecture flamande', 'perle gothique dans un écrin baroque' ...

Arras est réputée pour ses deux magnifiques places baroques qui forment un ensemble architectural unique au monde, son beffroi et sa citadelle, tous deux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Rendez-vous : Parking de la place du Marché d'Eaubonne

Heure : 6 h 45

Transport : En car

Déjeuner : au restaurant de la mine

Limité à : 40 personnes

Prix : 69 euros/personne

Bulletin à compléter et à retourner à :
Josiane LE GUERCH
1, allée des Hortensias 6 95120 ERMONT
Tél. 06 15 25 52 22
Adresse e-mail : josianeleguerch@aol.com

Centre historique minier de LEWARDE + ARRAS – 24/09/2019

Nom - Prénom	Adresse e-mail	Téléphone fixe et portable

Nombre de personnes à inscrire :

Ci-joint règlement de € X personne(s) soit : Euros

A régler par chèque libellé au nom du CSME randonnée pédestre.

Faire un chèque par sortie

En cas de désistement votre versement reste acquis au club, sauf si un remplacement est possible. Les chèques non utilisés seront détruits.

Les sorties sont réservées aux adhérents du club à jour de leur cotisation au moment de l'inscription.